

## Les Européens et le monde (XVI<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècle)

*Le programme insiste sur un certain nombre de grands changements culturels, économiques, politiques à l'époque moderne et leurs effets sur les sociétés en Europe et dans le monde.*

### Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'Homme

Sujets d'étude	Une situation au moins	Orientations et mots-clés
<b>4. Les Lumières, la Révolution française et l'Europe : les droits de l'Homme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diderot à la cour de Russie</li> <li>- Protestants et Juifs en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle</li> <li>- La nuit du 4 août</li> </ul>	On présente les idées des Lumières développées par les philosophes face à l'absolutisme – <b>liberté de conscience, égalité des droits</b> – et leur rayonnement en Europe. On insiste sur le rôle de la Révolution française qui, en proclamant les <b>droits de l'Homme</b> et en les mettant en œuvre, a contribué à rendre ces <b>principes universels</b> .

*Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009*

#### I. LE SUJET D'ÉTUDE

##### Définition du sujet d'étude

L'expression « les droits de l'Homme » donne précisément l'orientation du sujet d'étude. Il convient de considérer ces droits non pas comme un corpus juridique constitué mais comme un courant d'idées politiques développé au XVIII<sup>e</sup> siècle qui trouve son aboutissement dans l'établissement d'un nouvel ordre politique, juridique et social. Les notions d'« égalité des droits » et de « liberté de conscience », dans la diversité de leurs acceptions philosophiques, remettent fondamentalement en question la division de la société en ordres et l'absolutisme (bien que le terme soit plus tardif). Grâce à la circulation des hommes et des écrits, les idées nouvelles des Lumières sont diffusées dans toutes l'Europe, dans les cours et les salons, au sein de la « république des lettres » et des élites cultivées. Elles trouvent un écho favorable dans le « despotisme éclairé » qui vise à moderniser l'administration des États. La monarchie française, cible privilégiée des philosophes, n'est elle-même pas insensible aux idées nouvelles. La première rupture est cependant celle de l'été 1789 qui instaure un nouvel ordre politique et juridique bouleversant les fondements de la société française et, par l'adhésion ou la force, ceux des sociétés européennes.

##### Articulation entre le sujet d'étude et le thème général annuel

Comme « Humanisme et Renaissance », ce sujet d'étude est centré sur l'Europe, bien que l'on puisse évoquer aussi les idéaux de liberté, d'égalité et de recherche du bonheur véhiculés par les Européens installés dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord. La différence entre les déclarations américaines des droits et les déclarations françaises des droits de l'Homme et du citoyen tient au fait

que les premières n'avaient d'autre ambition que de s'adresser aux colons, alors que, issues des Lumières, les déclarations de 1789 et de 1793 proclament l'universalité des droits. Le vaste écho de la Révolution française en Europe conforte cette universalité : la déclaration de 1789 devient rapidement une référence pour les Européens comme pour le monde entier.

### **Contenus et enjeux**

Il ne s'agit pas d'effectuer un long récit du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la Révolution ou de dresser un inventaire fastidieux des philosophes et des idées philosophiques. Centré sur la construction d'un nouvel idéal politique fondé sur les droits de l'Homme en France et en Europe, le sujet d'étude porte sur le brusque changement des normes politiques et juridiques que la Révolution provoque. Il s'attache particulièrement :

- aux grands principes philosophiques, notamment la liberté de conscience et l'égalité des droits, appréhendés dans la diversité de leurs options ;
- à la diffusion de la philosophie des Lumières et à son accueil dans l'Europe des rois et des princes ;
- à l'intégration de la notion de « droits de l'homme » dans la réorganisation sociale, politique et administrative de la France par la Révolution ;
- à la diffusion du principe de l'universalité des droits en Europe et aux résistances qu'il suscite.

## **II. LES SITUATIONS**

### *– Diderot à la cour de Russie*

La situation permet d'une part de présenter les Lumières comme un mouvement intellectuel européen et d'envisager ses modes de diffusion. Elle permet d'autre part de comprendre les rapports complexes que les philosophes entretiennent avec les princes et d'aborder la philosophie des Lumières sous l'angle d'une philosophie politique pratique génératrice de réformes, quand bien même celles que Catherine II avait conçues ne trouvèrent qu'un faible écho.

### *– Protestants et juifs en France à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*

La situation se comprend essentiellement par la prise en compte de l'évolution dans la durée de la condition des juifs et des protestants. Dans une société où l'unicité du principe monarchique rend impossible l'exercice de la liberté de conscience individuelle et la pluralité religieuse, protestants et juifs forment des communautés exclues de la vie civile, niées, opprimées ou marginalisées. Les combats des Lumières changent cette condition. La Révolution établit rapidement l'égalité des droits dans les principes même si elle ne la traduit que progressivement sur le plan juridique. La situation peut être étudiée d'un seul tenant, comme exemple de l'établissement des nouveaux droits ou de manière filée pour montrer comment, dans les domaines philosophique, politique, juridique et social, ces nouveaux droits se forment et se mettent en place, de l'absolutisme aux réformes de la monarchie, de la proclamation des droits à leur reconnaissance effective, de leur suspension à leur rétablissement.

### *– La nuit du 4 août 1789*

Cette situation est résolument centrée sur un événement majeur des premiers temps révolutionnaires. En abolissant les privilèges et en étendant le principe d'égalité dans les domaines juridique et social, les décisions de la nuit du 4 août 1789 opèrent une rupture décisive avec l'ordre d'Ancien Régime. Les contemporains étaient bien conscients de ce basculement puisqu'ils ont très tôt conservé le souvenir d'un moment d'« ivresse » ou de « délire patriotique ». Il est intéressant d'étudier comment l'idée vient aux députés pressés par les circonstances mais aussi animés par les idées nouvelles dans lesquelles baigne la société française. Les décisions prises le 4 août préparent la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen adoptée quelques semaines plus tard ; elles réorganisent profondément la société française selon ce principe d'égalité.

### III. BIBLIOGRAPHIE - SITOGRAPHIE

- R. Badinter, *Libres et égaux, l'émancipation des juifs sous la Révolution française 1789-1791*, Fayard, 1989
- M. Biard et P. Dupuy, *La Révolution française dynamique et ruptures 1787-1804*, A. Colin, coll. « U », 2004, rééd. 2008
- M. Carbonnier-Bukard, P. Cabanel, *Une histoire des protestants de France*, Desclée de Bouver, 1998
- M. Delon, *Dictionnaire européen des Lumières*, PUF, 1997, rééd. coll. « Quadrige », 2007.
- F. Gauthier, « La Révolution des droits de l'homme et du citoyen », *La Documentation photographique* n°6098, 1988
- F. Hincker, « L'Europe des Lumières », *Documentation photographique* n°7006, 1991
- J.-C. Martin, « La Révolution », *La Documentation photographique* n° 8054, 2006
- R. Mortier et R. Trousson, *Dictionnaire de Diderot*, Honoré Champion, 1999
- T. Tackett, *Par la volonté du peuple. Comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires*, Albin Michel, 1997
- « L'esprit des Lumières : un héritage à éclipses », *Textes et Documents pour la classe* n°716, 15-31 mai 1996
- Site de la Bibliothèque nationale de France : « *Lumières ! Un héritage pour demain* ». Exposition virtuelle, <http://expositions.bnf.fr/lumieres>
- Site de l'Assemblée nationale : Les grands débats parlementaires (La nuit du 4 août 1789, l'abolition de l'esclavage (1794 et 1848), etc.), <http://archives.assemblee-nationale.fr>